

DELIBERATION DU MAIRE

Portant sur

**MOTION EN FAVEUR DU PASSAGE DE LA LIGNE PARIS ORLEANS CLERMONT
LYON (LGV POCL) SUR L'AGGLOMERATION DE NEVERS**

L'an deux mil onze, le quinze novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Coulanges-Lès-Nevers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame AUGENDRE Maryse**, Maire.**Date de convocation du conseil : 9 novembre 2011**

Nombre de Conseillers en exercice : 27	
Présents : 19	S. ALLEMANDOU, M. BERNARD, C. BONTÉ, S. LANDRÉ DE LA SAUGERIE, V. CHAMBENOIS, D. CUREYRAS, J. DENTELLE, L. DESMAREST, A. DI COSTANZO, J.P. FORT, M. GAILLARD, J. GAILLIARD, A. GAUTIER, F. GAUTIER, F. PECQUEUR, A. POURCELLE, M. REDONDO, M. THOMAS.
Absents : 3	M. COUSSON, F. MAURANNE, J. ROUXEL.
Absents excusés : 3	J.P. BIENAIMÉ, E. BONIN, D. SURIEU.
Procurations : 2	M. NOTEBAERT : pouvoir à F. GAUTIER N. TOUTAIN : pouvoir à S. LANDRÉ DE LA SAUGERIE
Suffrages exprimés : 21	Pour : 21 Contre : Abstention :

Délibération du 15.11.2011 / VI.1

Vu la délibération du 29 mars 2011 par laquelle la Commune de Coulanges-lès-Nevers adhère à l'association « TGV Grand Centre Auvergne »,

Dans le cadre du projet de Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont Lyon (LGV POCL), 4 scénarios ont été élaborés : trois de ces quatre scénarios permettent d'améliorer la desserte des communes de l'Agglomération de Nevers, du département de la Nièvre et des régions Auvergne, Centre et Bourgogne : les scénarios Est, Médian et Ouest.

Par contre, le scénario Ouest-Sud qui ne permet pas la desserte de la Nièvre et ignore donc la région Bourgogne est réfuté.

Le scénario « Est », bien que passant à proximité de Coulanges-lès-Nevers (il est possible d'imaginer que le tracé longe l'autoroute A77), a été écarté. Il est nécessaire de créer une mobilisation la plus large possible et ce scénario écarte les agglomérations d'Orléans et Bourges. D'autre part, ce scénario « Est » ne serait acceptable que si une nouvelle gare est créée sur ou à proximité de notre Commune, ou qu'un décrochage par Nevers soit prévu.

Le scénario « Médian », par Roanne, est le plus approprié dans la mesure où il permet de desservir Nevers, tout en passant par Orléans, Bourges et Clermont-Ferrand. Le raccordement de la ligne nouvelle à la ligne classique, à hauteur de Gien devra également être prévu, permettant la desserte au Nord de la Nièvre de Cosne-sur-Loire et de La Charité-sur-Loire.

Le scénario « Ouest », par Roanne, pourrait également convenir à l'ensemble du Grand Centre Bourgogne Auvergne en constituant un projet structurant d'aménagement du territoire. Il est en effet primordial que le projet bénéficie au plus grand nombre de régions qui vont en assurer conjointement une partie du financement tout en valorisant l'ensemble des territoires.

Ces deux scénarios préférentiels « **Médian** » et « **Ouest** » réduiraient de façon significative les temps de trajet, plaçant Nevers :

- à environ 1 h de Paris au lieu de 1 h 50 actuellement,
- à environ 1 h de Lyon au lieu de 2 h 50 aujourd'hui
- avec un accès facilité aux aéroports internationaux.

En cas de déploiement de la LGV POCL (scénarios « **Médian** » ou « **Ouest** »), la création d'une gare nouvelle située au Sud de l'agglomération de Nevers est indispensable pour desservir notre territoire. Cette gare serait implantée dans le triangle Saincaize / Moiry / Mars et permettrait également un accès en provenance de Moulins et Bourges.

Les sites de Saincaize et Moiry/Magny-Cours pour l'implantation de cette nouvelle gare sont tous les deux compatibles avec les tracés « **Médian** » ou « **Ouest** ».

Ce projet suscite un grand enthousiasme auprès des populations et des acteurs économiques qui en comprennent toute l'importance pour l'avenir de notre département et de notre région où la qualité de vie et la qualité du logement sont reconnues. Il permettrait un essor considérable de tous les territoires desservis, en venant compléter et améliorer les lignes ferroviaires déjà existantes, constituant un lien fort entre ces territoires qui auront su prendre en compte l'intérêt général pour s'unir en faveur de ce grand Centre France Auvergne enfin raccordé au réseau national très performant des lignes à grande vitesse.

Afin que cette LGV profite aux habitants de Coulanges-lès-Nevers, une forte mobilisation des élus et des acteurs du développement local est nécessaire au sein du débat public qui se déroule en ce moment.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de se prononcer en faveur du projet de LGV POCL et en particulier pour le scénario « Médian » (ou, à défaut le scénario « Ouest ») par Roanne qui permet la desserte de l'agglomération de Nevers et du département de la Nièvre dans des conditions satisfaisantes, tout en bénéficiant à l'ensemble des autres territoires Grand Centre Auvergne.

Le Maire,
AUGENDRE Maryse

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture
le ... 22 ... 2011 ...
et de la publication
le ... 22 ... 2011 ...
Le Maire,
Maryse AUGENDRE

Maryse Augendre



Maryse Augendre

Paraphe du Maire

MA